



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
25 JANVIER 2021

Assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche, tenue lundi le 25 janvier 2021 à 15 h 00 exceptionnellement à huis clos et par visioconférence en raison de la pandémie du COVID-19 et tel que permis par le Ministère des affaires municipales et de l'habitation, sous la présidence de M. Yan Maisonneuve, président et à laquelle ont assisté :

M. Gabriel Michaud, vice-président
M. Eugène Jolicoeur, membre
Mme Nathalie Ricard, membre

Étaient également présents :

Mme Chantal Marceau, secrétaire-trésorière
Mme Valérie Foucault, coordonnatrice administrative RAIM
M. Louis-Philippe Buist, ing., coordonnateur génie et technologies RAIM

RÉSOLUTION NO : E01-01-2021
(Ouverture de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Gabriel Michaud
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : E02-01-2021
(Adoption de l'ordre du jour)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 14 décembre 2020;
4. Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer du fonds d'administration;
5. Adoption des dépenses incompressibles 2021;
6. Avis de motion règlement 120-1 – Règlement modifiant le règlement relatif à la création d'une réserve financière pour l'entretien et/ou la vidange et la disposition des boues des étangs aérés;
7. Financement – Avenant au contrat RAIM-2020-006 de Nordmec Construction – Travaux de remplacement d'une conduite d'aération;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

8. Affaires nouvelles;

9. Correspondances :

- Ville de Terrebonne – Résolution 641-12-2020 – Adoption du budget de la RAETM pour son exercice financier 2021 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023;
- Ville de Terrebonne – Résolution CE-2020-1266-REC – Adoption du budget supplémentaire de la RAETM l'exercice financier 2020;
- Ville de Mascouche – Résolution 201214-04 – Adoption du budget supplémentaire de la RAETM l'exercice financier 2020 et annulation de la résolution 20107-08;

10. Période de questions;

11. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : E03-01-2021

(Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 14 décembre 2020)

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 14 décembre 2020 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : E04-01-2021

(Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer du fonds d'administration)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR : Gabriel Michaud

QUE le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) accepte les listes des paiements émis et des salaires payés aux montants respectifs de 164 309,15 \$ et de 2 787,28 \$.

QUE le conseil d'administration de la RAETM accepte la liste des comptes à payer au montant de 111 053,27 \$ préparée le 20 janvier 2021 et en autorise les paiements.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche**

**RÉSOLUTION NO : E05-01-2021
(Adoption des dépenses incompressibles 2021)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Gabriel Michaud
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche autorise pour l'année 2021, l'engagement des dépenses incompressibles suivantes :

Masse salariale	59 500 \$
Contribution de l'employeur	11 600 \$
Service de la dette	1 702 700 \$
Électricité	563 000 \$
Téléphonie	11 400 \$
Remboursement au fonds de	15 400 \$
Affectation réserves	300 000 \$
TOTAL	2 663 600 \$

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-01 émis par la secrétaire-trésorière, soit et est accepté et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

**RÉSOLUTION NO : E06-01-2021
(Avis de motion règlement 120-1 – Règlement modifiant le règlement relatif à la création d'une réserve financière pour l'entretien et/ou la vidange et la disposition des boues des étangs aérés)**

La conseillère Nathalie Ricard donne avis de motion à l'effet d'adopter à une prochaine séance régulière ou spéciale, le règlement 120-1 modifiant le règlement 120 afin d'augmenter la contribution annuelle et le montant maximum de la réserve financière pour l'entretien et/ou la vidange des boues des étangs d'épuration.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

ADOPTÉ

**RÉSOLUTION NO : E07-01-2021
(Financement – Avenant au contrat RAIM-2020-006 de Nordmec Construction – Travaux de remplacement d'une conduite d'aération)**

ATTENDU la résolution 80-08-2020 datée du 24 août 2020 par laquelle la RAETM a accepté la soumission de Nordmec Construction inc. pour les travaux de remplacement d'une conduite d'aération à l'usine d'épuration de la RAETM (RAETM-2020-006), le tout pour un montant de 224 780,72 \$ (t.t.c.);

ATTENDU QUE cette résolution autorisait une affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté pour le financement de cette dépense;

ATTENDU QUE lors de l'exécution des travaux, la nature du sol en place a nécessité une excavation plus grande que prévu afin de respecter les normes prévues par la CNESST;

ATTENDU QUE cette condition imprévisible a entraîné le dépassement de certaines quantités prévues au bordereau, portant ainsi le montant total des travaux réalisés à 238 948,52 \$ (t.t.c.);



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche**

ATTENDU la recommandation de M. Maxime Latendresse, ing., associé de la firme BHP Conseils;

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE la dépense supplémentaire d'un montant de 12 322,50 \$ (taxes en sus) soit financée par une affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉ

**RÉSOLUTION NO : E08-01-2021
(Correspondances)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR : Gabriel Michaud

QUE les correspondances mentionnées à l'ordre du jour soient acceptées tel que présentées.


ADOPTÉ

**RÉSOLUTION NO : E09-01-2021
(Levée de l'assemblée)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Gabriel Michaud
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE l'assemblée soit et est levée.

ADOPTÉ



Président



secrétaire-trésorière